

**M O D U L E C O N N A I S S A N C E S E T C A P A C I T É S
S P É C I F I Q U E S A U X T R A I T E M E N T S (C C T) :
T R A I T E M E N T S E S T H É T I Q U E S**

V E R S I O N É L A R G I E E S T H É T I Q U E C F C

P L A N S D E F O R M A T I O N E T C O N T E N U S D ' E X A M E N

Le module CCT traitements esthétiques « Version élargie esthétique CFC » couvre les exigences suivantes de l'O-LRNI :

- **Connaissances et capacités spécifiques aux traitements pour les traitements esthétiques : élimination de maquillages permanents et de tatouages, traitement de la peau et des imperfections pigmentaires, traitement de la cellulite et des capitons, épilation au laser, épilation à la lumière intense pulsée (IPL).**
- **Le module de base pour les personnes disposant d'une formation préalable en tant qu'esthéticienne CFC ou esthéticien CFC**

Durée du module :

- **Partie sur les connaissances et les capacités spécifiques aux traitements – domaines A, B, C et D : 2 jours (8 leçons de 50 minutes par jour). En complément du module, la/le candidat-e doit avoir effectué au moins deux traitements pratiques avant l'examen, dans le domaine de l'attestation de compétences visée.**
- **Partie sur les bases : domaines E, F et G : 1½ jour (8 leçons de 50 minutes par jour)**

Niveaux de classification (niveaux C)

Les contenus d'examen sont classés par niveau (niveau C : C1-C6). Le niveau C indique la complexité d'un contenu d'examen. Plus le niveau est élevé, plus l'examen est complexe. Le premier niveau (C1) consiste en une restitution d'informations (appries par cœur), tandis que le dernier niveau (C6) fait appel à des notions plus complexes (justifications, résolutions de problèmes). Dans certains cas, les niveaux C sont spécifiés dans les descriptifs des modules du comité responsable. Les questions de l'examen doivent alors correspondre au moins au niveau C indiqué.

Vue d'ensemble

Domaine	Compétences			
	1	2	3	4
Partie sur les connaissances et les capacités spécifiques aux traitements				
A : Préparer les salles de traitement et les équipements	A-1 Installer le poste de travail	A-2 Entretenir les locaux et les équipements	A-3 Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité personnelles et professionnelles	A-4 Suivre la formation spécifique pour l'équipement utilisé
B : Procéder à des clarifications et à des conseils avant le traitement	B-1 Déterminer les critères d'exclusion (contre-indications) pour le traitement	B-2 Mener un entretien d'anamnèse	B-3 Analyser la zone de traitement	B-4 Élaborer un plan de traitement : exigences générales B-4.1 Plan de traitement pour l'élimination de maquillages permanents et de tatouages B-4.2 Plan de traitement pour traiter la peau et les imperfections pigmentaires B-4.3 Plan de traitement pour traiter la cellulite et les capitons B-4.4 Plan de traitement pour procéder à une épilation au laser B-4.5 Plan de traitement pour procéder à une épilation à lumière intense pulsée (IPL)
C : Effectuer un traitement selon l'O-LRNIS avec des technologies appropriées	C-1 Éliminer des maquillages permanents et des tatouages	C-2 Traiter la peau et les imperfections pigmentaires	C-3 Traiter la cellulite et les capitons	C-4 Procéder à une épilation au laser C-5 Procéder à une épilation à lumière intense pulsée (IPL)
D : Effectuer des tâches de surveillance après le traitement	D-1 Éliminer le matériel à usage unique et traiter le matériel réutilisable de manière appropriée	D-2 Garantir la satisfaction des clients	D-3 Traiter les réclamations	
Partie sur les bases				

Domaine	Compétences			
	1	2	3	4
E : Complément 1 au module de base – indications pour un traitement médical / dispositions juridiques	E-1 Reconnaître les indications pour un traitement médical (domaine E du module de base)	E-2 Dispositions juridiques en vigueur (domaine E du module de base)		
F : Complément 2 au module de base – vue d'ensemble du module de base	F-1 Connaissances des domaines A, B, D et F du module de base			
G: Complément 3 au module – altérations bénignes et malignes de la peau	G-1 Connaissances de base relatives aux altérations bénignes et malignes de la peau (domaine C du module de base)			

Domaine A : Préparer les salles de traitement et les équipements	
Contenus de l'examen	Plans de formation
A-1 Installer le poste de travail	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. est capable d'énumérer les mesures d'hygiène et de désinfection appropriées dans le domaine de l'attestation de compétences visée ; b. cite les normes d'hygiène et de désinfection formulées par la SSSH qui valent comme référence pour les petites structures en Suisse (C1) ; sait qu'elle/il est tenu de respecter les prescriptions cantonales, ainsi que celles de la SUVA et de Swissmedic ; c. explique où on peut obtenir des informations sur les normes de sécurité et d'hygiène (C2) ; d. prépare tout le matériel, les équipements de protection nécessaires et les salles de traitement en fonction du traitement (C3) ; e. respecte les règles d'hygiène et de désinfection de la place de travail et de l'équipement en fonction du traitement (C3) ; f. connaît les mesures de sécurité nécessaires dans le domaine de l'attestation de compétences visée et est capable de les mettre en place. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Mesures d'hygiène et de désinfection nécessaires pour le traitement ; b. Informer sur les réglementations applicables concernant la sécurité, la santé et l'hygiène au travail, Swissmedic, les autorités sanitaires cantonales, l'O-LRNIS, les normes d'hygiène et de désinfection publiées par la SSSH à l'intention des petites structures (retraitement des dispositifs médicaux stériles pour petites structures : bonnes pratiques), le SECO ; c. Répertoire et expliquer les normes d'hygiène et de désinfection ainsi que les concepts de protection spécifiques ; d. Listes de contrôle pour la préparation des salles de traitement et des équipements ; e. Règles d'hygiène et désinfection : client-e, salle et équipement ; f. Précautions de sécurité : p. ex. couvrir les surfaces réfléchissantes (traitements au laser), sécuriser l'accès à la zone de traitement.
A-2 Entretenir les locaux et les équipements	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. établit un calendrier pour l'inspection périodique des locaux et des équipements en tenant compte des contrats de services périodiques recommandés par les fabricants et des ordonnances fédérales en vigueur (C3). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Entretenir les locaux et les équipements ; suivre la formation du fabricant pour le matériel utilisé.
A-3 Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité personnelles et professionnelles	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. met en œuvre les mesures de sécurité dans les salles de traitement en fonction du traitement (p. ex. protection des clients-es, du personnel et des tiers) (C3) ; b. connaît les mesures d'hygiène nécessaires qu'il doit appliquer à elle/lui-même. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Équipement de protection individuel (client-e, praticienne) : tabliers, lunettes de protection, gants ; b. Concept spécifique d'hygiène pour le travail à proximité du corps : vêtements de travail propres ou tenue professionnelle, ongles courts, cheveux attachés, etc. Voir la norme EN17226, chapitres 6.1 à 6.8 et 6.11.

A-4 Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité personnelles et professionnelles

La/le candidat-e...

- a. explique les instructions d'utilisation et d'entretien de l'équipement (C2) ;
- b. est capable de vérifier le fonctionnement de son équipement conformément aux spécifications du fabricant et aux exigences légales (C3) ;
- c. décrit les conditions d'éclairage optimales pour le traitement (C2) ;
- d. explique l'importance d'une tenue vestimentaire appropriée et fonctionnelle et d'une apparence propre et soignée de la/du praticien-ne (C2) ;
- e. connaît les possibilités et les critères pour acquérir les connaissances nécessaires relatives aux mesures d'hygiène et de sécurité pour les équipements spécifiques (C2).

- a. Instructions nécessaires devant être fournies lors de l'achat d'un équipement : indications sur les réglages individuels de l'appareil, manuel d'origine, conditions d'utilisation (matériel de protection, place de travail) ;
- b. Équipements fonctionnels : qualité des appareils, types d'appareils couverts par l'O-LRNIS, marquage CE, origine, contrôle des appareils quant à leur bon fonctionnement ;
- c. Exigences en matière d'éclairage des salles de traitement ainsi que des fauteuils ou des tables de traitement ;
- d. Équipement de protection individuel et vêtements de protection, dispositifs d'aspiration, hygiène personnelle de la/du praticien-ne (p. ex. cheveux, barbe, ongles, bonne santé générale) ;
- e. Transmission de connaissances concernant le fonctionnement et l'entretien de l'appareil par un spécialiste autorisé par le fabricant ou par un utilisateur expérimenté (avec attestation de compétences).

Domaine B : Procéder à des clarifications et à des conseils avant le traitement	
Contenus de l'examen	Plans de formation
B-1 Déterminer les critères d'exclusion (contre-indications) pour le traitement	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. est capable d'interroger/informer la/le client-e sur les critères d'exclusion significatifs (contre-indications) lors de la prise de rendez-vous et d'identifier les contre-indications (sur la base de photos) (C3) ; b. est en mesure de proposer une deuxième option de traitement sûre à une/un client-e ayant des critères d'exclusion. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Apprendre les principaux critères d'exclusion (contre-indications) pour chaque traitement ; b. Suggérer une deuxième option de traitement
B-2 Mener un entretien d'anamnèse avec la cliente ou le client	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. connaît les points principaux que doit contenir un questionnaire d'anamnèse et qu'il convient d'aborder lors d'une séance (C1); b. est capable de proposer une alternative au traitement demandé par la/le client-e et d'argumenter sur sa proposition en utilisant une communication professionnelle adaptée (C3) ; c. connaît les principes d'une bonne communication, qui tient compte des besoins et de l'opinion de la cliente ou du client. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Questionnaire d'anamnèse : exemples ou élaboration de formulaires ; exercer une séance avec anamnèse ; b. Indiquer une deuxième option de traitement chaque fois que c'est possible ; c. Apprendre les points clés de la communication avec les clients : écoute, analyse des besoins, choix du vocabulaire, différents types de clients, prise en compte du confort, du bien-être et de l'opinion des clients, communication transparente sur les résultats et les écarts de résultats.
B-3 Analyser la zone de traitement	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. est capable de distinguer si un traitement peut être effectué par une personne titulaire d'une attestation de compétences ou s'il ne peut être effectué que par un médecin ; b. effectue une analyse approfondie de la peau et une anamnèse (C4) ; c. identifie les altérations cutanées qui ne doivent pas être traitées ; d. est capable d'identifier, sur la base de l'anamnèse, si des alternatives au traitement peuvent être proposées ; e. est capable, sur la base du questionnaire et de l'anamnèse de la zone à traiter, de décider si le traitement peut être effectué (C3) ; f. est capable d'évaluer si le traitement près des yeux peut être effectué conformément à l'O-LRNIS (annexe 2, ch. 2.2) (C2) ; 	<ul style="list-style-type: none"> a. Apprendre les traitements possibles avec l'attestation de compétences (selon liste O-LRNIS) et identifier ceux qui ne peuvent être effectués que par le médecin (selon liste O-LRNIS) (travail sur la base de photos) ; b. Apprendre les critères importants à répertorier lors de l'analyse de la peau ; phototype, couleur du teint, relief de la peau, élasticité de la peau, tension cutanée, hydratation, teneur séborrhéique, vascularisation, pigmentation ;

<p>g. est capable de répertorier les résultats de son analyse de peau et l'anamnèse sur un formulaire client.</p>	<p>c. Liste de toutes les altérations cutanées qui ne doivent pas être traitées par une personne titulaire d'une attestation de compétences et dont le traitement devrait être confié à un médecin ;</p> <p>d. Altérations cutanées pour lesquelles des alternatives au traitement sont bénéfiques ;</p> <p>e. Points principaux du questionnaire et de l'anamnèse pour décider de procéder au traitement dans le domaine de l'attestation de compétences visée ;</p> <p>f. Risques concernant les traitements près des yeux et prescriptions correspondantes de l'O-LRNIS ;</p> <p>g. Formulaire client pour l'anamnèse : exemples ou élaboration de formulaires.</p>
---	--

B-4 Élaborer un plan de traitement : exigences générales

<p>La/le candidat-e...</p> <p>a. est capable de décrire des résultats de traitement réalistes ;</p> <p>b. est capable d'expliquer le contenu d'un plan de traitement ;</p> <p>c. connaît les technologies et équipements adaptés ;</p> <p>d. est capable d'expliquer à la/au client-e comment l'appareil fonctionne sur la zone de traitement (C2) ;</p> <p>e. connaît les intervalles de temps indiqués entre les répétitions de traitement ;</p> <p>f. est capable de discuter du plan de traitement proposé avec la/le client-e et d'expliquer les écarts possibles susceptibles de se présenter en cours de traitement (C3) ;</p> <p>g. est capable de préparer une estimation des coûts réaliste selon le plan de traitement (C3) ;</p> <p>h. connaît les principaux contenus et les points essentiels de la déclaration de consentement (C1) ;</p> <p>i. est capable de photographier et de mesurer la zone de traitement avant la première séance (C3) ;</p> <p>j. sait comment s'informer, au début de chaque séance de suivi, sur les éventuelles réactions consécutives aux séances précédentes (C3) ;</p> <p>k. connaît la documentation nécessaire concernant la zone de traitement pour les séances suivantes (C3).</p>	<p>a. Résultats de traitements réalistes : montrer des photos, discuter des droits des photos, partager des expériences pratiques ;</p> <p>b. Contenus de base des plans de traitement au moyen d'exemples dans le domaine de l'attestation de compétences visée ;</p> <p>c. Technologies et équipements adaptés au traitement (selon l'état des connaissances et l'évolution technologique) ;</p> <p>d. Fonctionnement des appareils et des technologies pour l'attestation de compétences visée ;</p> <p>e. Succession des différents traitements ;</p> <p>f. Adaptations éventuelles pour les traitements dans le domaine de l'attestation de compétences visée ;</p> <p>g. Indiquer le temps estimé et les coûts du traitement d'une manière générale, indiquer les écarts possibles et les coûts supplémentaires selon les adaptations proposées ;</p> <p>h. Contenus essentiels de la déclaration de consentement : informations sur les effets secondaires et les instructions pour le suivi des soins, signature valide (mineur, personne sous tutelle, représentant légal) ;</p> <p>i. Documentation au moyen de photos concernant la situation avant la première séance/après les différentes séances ;</p> <p>j. Demander à la cliente ou au client si elle/s'il a eu des réactions après le dernier traitement ;</p>
--	--

	<p>k. Contrôler lors de la séance suivante s'il y a eu d'éventuels changements d'état de santé (prise de médication ou traitement) ou de situation par rapport au questionnaire d'anamnèse.</p>
<p>B-4.1 Élaborer un plan de traitement spécifique pour l'élimination du maquillage permanent et des tatouages</p>	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. sait qu'elle/il ne doit pas enlever le maquillage permanent et les tatouages pour les types de peau Fitzpatrick de niveau 5 et plus (C3) ; b. connaît les spécificités des pigments utilisés pour les tatouages et le maquillage permanent et sait comment ils se comportent dans la peau et se diffusent dans le corps ; c. explique, selon la nature du tatouage ou du maquillage permanent, ce qui peut influencer la durée et le résultat du traitement (C2) ; d. est capable d'élaborer un plan de traitement (nombre de séances, durée, intervalle entre les séances, risques et effets secondaires) en se basant sur des photos de la peau et sur la description de la situation initiale (C4). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Classification de Fitzpatrick des types de peau (photo-types) ; b. Bases relatives aux couleurs des tatouages et du maquillage permanent : bases de colorimétrie, origine des pigments et des encres (granulation, différences, avantages et inconvénients), compositions, intégration du pigment par la peau, diffusion des pigments dans le corps lors du tatouage et lors de l'élimination de tatouages ; c. Les couleurs claires mélangées sont plus difficiles à éliminer ; d. Exemple d'un plan complet de traitement pour l'élimination du maquillage permanent et de tatouages.
<p>B-4.2 Élaborer un plan de traitement spécifique pour traiter la peau et les pigments</p>	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. est capable d'identifier l'état actuel de la peau (rides, ridules, relâchement cutané et vergetures (striæ) et de définir le traitement possible et ses limites (C4) ; b. est capable de différencier les stades entre les impuretés de la peau et l'acné et connaît la limite entre traitement esthétique et médical (C4) ; c. est capable d'analyser une cicatrice et connaît la limite entre traitement esthétique et médical selon l'O-LRNIS (C4) ; d. connaît les types de cicatrices et leurs caractéristiques ; connaît la limite entre traitement esthétique et médical ; e. identifie les altérations vasculaires et connaît la limite entre traitement esthétique et médical (C4) ; f. est capable d'identifier les altérations pigmentaires et connaît la limite entre traitement esthétique et médical selon l'O-LRNIS (C4) ; g. est capable d'énumérer les différents appareils et technologies qui traitent la peau et les pigments dans le respect de l'O-LRNIS et de justifier son choix (C2) ; h. est capable de choisir la technologie adaptée en se basant sur l'anamnèse ; 	<ul style="list-style-type: none"> a. Identifier l'état de la peau et définir les traitements possibles dans le respect de l'O-LRNIS ; b. Acné : différencier les impuretés de la peau et l'acné ; c. Cicatrices : apparence, texture, âge, surface, origine, cicatrisation primaire ou secondaire, hyperpigmentation post-inflammatoire, etc. ; d. Types de cicatrices et leurs caractéristiques : simples, hypertrophiques, atrophiques ou chéloïdes ; limite entre traitement esthétique et médical selon l'O-LRNIS ; e. Lésions vasculaires : identification : couperose, lésions vasculaires bénignes, nævi non-néoplasiques, contrôle de la taille et de la zone (proximité des yeux !) et limite entre traitement esthétique et médical selon l'O-LRNIS ; f. Imperfections pigmentaires : identification et limite entre traitement esthétique et médical selon l'O-LRNIS ; g. Répertorier les différents appareils et technologies à disposition et les mettre en lien avec les traitements listés par l'O-LRNIS ; h. Choisir la technologie adéquate selon le type de traitement et les indications de la/du client-e ;

<p>i. est capable d'élaborer un plan de traitement (nombre de séances, durée, intervalle entre les séances, risques et effets secondaires) en se basant sur des photos de la peau et sur la description de la situation initiale (C4).</p>	<p>i. Exemple d'un plan complet de traitement pour traiter la peau et les imperfections pigmentaires.</p>
<p>B-4.3 Élaborer un plan de traitement spécifique pour traiter la cellulite et les capitons</p>	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. connaît les caractéristiques des capitons ; b. connaît les facteurs qui influencent la formation de la cellulite et des capitons (C1) ; c. connaît les bases permettant de déterminer l'étendue des capitons chez une personne ; d. est capable de donner des conseils à la/au client-e, au cours de l'anamnèse, quant à l'influence du mode de vie sur la durée et le résultat du traitement (C2) ; e. connaît l'apparence visuelle, l'origine et le développement des types de cellulite et de capitons (C2) ; f. sait comment analyser visuellement et tactilement (par palpation) la zone à traiter (C4) ; g. est capable de décrire la lipogenèse, la lipolyse et les mécanismes du stockage graisseux (C2) ; h. connaît les trois stades de la cellulite (C1) ; i. est capable d'énumérer les différents appareils de traitement de la cellulite et des tissus adipeux (dans le respect de l'O-LRNIS) et de justifier son choix (C2) ; j. est capable d'élaborer un plan de traitement (nombre de séances, durée, intervalle entre les séances, risques et effets secondaires) en se basant sur des photos de la peau et sur la description de la situation initiale (C4). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Connaissance du tissu adipeux : structure, fonction, types de cellulites (adipeuse, fibreuses, aqueuses) et de capitons (blanc, beige, brun), caractéristiques, emplacement chez l'homme (androïde) et chez la femme (gynoïde) ; b. Formation, stockage, dissolution/dégradation de la graisse ; c. Techniques de mesure : circonférence, température, épaisseur, repères ; d. Conseils de base en nutrition et en exercice physique (dans le cadre du suivi à domicile) ; e. Cellulite : formation, types de cellulite, localisation ; f. Caractéristiques visuelles et tactiles des zones du corps concernées ; g. Physiologie : description de la lipogenèse et de la lipolyse dans les adipocytes / mécanisme ; h. Stades de la cellulite ; i. Choix d'une technologie adaptée au type de cellulite ou des capitons à traiter / alternatives ; j. Exemple d'un plan complet de traitement pour traiter la cellulite et les capitons.
<p>B-4.4 Élaborer un plan de traitement spécifique pour l'épilation au laser</p>	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. est capable de classer le type de peau selon Fitzpatrick ; b. sélectionne la technologie appropriée en fonction de la couleur des poils et de la peau (C3) ; c. est capable d'élaborer un plan de traitement (nombre de séances, durée, intervalle entre les séances, risques et effets secondaires) en se basant sur des photos de la peau et sur la description de la situation initiale (C4). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Caractéristiques des types de peau selon Fitzpatrick ; b. Traitements appropriés selon le cycle pilaire ; couleur des poils, type de poils (fins, moyens, épais) et types de peau selon Fitzpatrick (phototypes) ; c. Exemple d'un plan complet de traitement pour l'épilation au laser.
<p>B-4.5 Élaborer un plan de traitement spécifique pour l'épilation à la lumière intense pulsée (IPL)</p>	

<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. est capable de classer le type de peau selon Fitzpatrick ; b. sélectionne la technologie appropriée en fonction de la couleur des poils et de la peau (C3) ; c. est capable d'élaborer un plan de traitement (nombre de séances, durée, intervalle entre les séances, risques et effets secondaires) en se basant sur des photos de la peau et sur la description de la situation initiale (C4). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Caractéristiques des types de peau selon Fitzpatrick ; b. Traitements appropriés selon le cycle pileux ; couleur des poils, type de poils (fins, moyens, épais) et types de peau selon Fitzpatrick (phototypes) ; c. Exemple d'un plan complet de traitement pour l'épilation à la lumière intense pulsée (IPL).
--	---

Domaine C : Effectuer un traitement selon l'O-LRNIS avec des technologies appropriées

Contenus de l'examen

Plans de formation

- C-1 Éliminer des maquillages permanents et des tatouages
- C-2 Traiter la peau et les imperfections pigmentaires
- C-3 Traiter la cellulite et les capitons
- C-4 Procéder à une épilation au laser
- C-5 Procéder à une épilation à lumière intense pulsée (IPL)

La/le candidat-e...

- a. assure une position confortable de la/du client-e en fonction du traitement (C3) ;
- b. crée un dossier client (C3) ;
- c. procède à l'anamnèse ;
- d. connaît les différentes technologies, options de traitements et alternatives et choisit l'appareil approprié ;
- e. applique des mesures de protection appropriées pour lui-même et pour la/le client-e (C3) ;
- f. vérifie l'appareil immédiatement avant son utilisation et s'assure de sa sécurité et de son bon fonctionnement (C3) ;
- g. met en œuvre les mesures d'hygiène et de désinfection correctes (salle de soins, client-e, professionnel) (C3) ;
- h. couvre les zones de la peau qui ne doivent pas être traitées selon l'O-LRNIS (C3) ;
- i. installe et ajuste les réglages de l'appareil/équipement (C3) ;
- j. effectue la séance de traitement (C3) ;
- k. contrôle régulièrement la zone de traitement et les réglages de l'appareil dans le cas de traitements parfois sans surveillance et de longue durée (p. ex. cryopolypse) (C3) ;
- l. observe les réactions à la douleur de la/du client-e et, en fonction du traitement, applique des mesures appropriées pour soulager la douleur (p. ex. refroidissement) (C3) ;
- m. photographie la zone de traitement avant et après le traitement (C3) ;
- n. connaît les effets secondaires des traitements et applique, si nécessaire, un produit de soin approprié et justifie le choix du produit (C3) ;
- o. est capable d'informer la/le client-e sur le processus de guérison ;

- a. Accueillir la/le client-e et l'accompagner jusqu'à la salle de soins ;
- b. Établir et utiliser le dossier client ;
- c. Anamnèse ;
- d. Appareils et équipements appropriés (selon l'état actuel de la technique) ; alternatives ;
- e. Équipements de protection appropriés pour le traitement ;
- f. Comprendre les étiquettes, les marquages et les modes d'emploi ;
- g. Mesures d'hygiène ;
- h. Préparation de la salle de traitement ;
- i. Préparation des appareils et réglage correct des paramètres ;
- j. Exécution du traitement ;
- k. Surveillance du traitement ;
- l. Interrogation (dialogue) et observation de la sensibilité à la douleur, ajustement des paramètres si nécessaire ;
- m. Observation de la réaction de la peau (p. ex., brûlure) et gestion de l'incident ;
- n. Effets secondaires ;
- o. Évolution du processus de guérison, temps de guérison, précautions à prendre (suivi de la/du client-e à domicile) ;
- p. Suivi du dossier client.

p. enregistre dans le dossier ses propres observations, les photos de la zone de traitement, les commentaires du client et les paramètres de traitement (C3).	
---	--

Domaine D : Effectuer des travaux après le traitement	
Contenus de l'examen	Plans de formation
D-1 Éliminer le matériel à usage unique et traiter le matériel réutilisable de manière appropriée	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. élimine le matériel jetable conformément aux recommandations du fabricant et aux dispositions cantonales, ainsi que dans le respect de l'environnement (C3) ; b. nettoie et désinfecte le matériel réutilisable conformément aux dispositions légales en vigueur (C3). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Concept de déchets séparés en déchets ménagers et bio-cides (déchets cliniques dangereux, p. ex. les lampes flash) ; b. Concept de nettoyage et de désinfection du petit matériel et des appareils.
D-2 Garantir la satisfaction des clients	
<ul style="list-style-type: none"> a. informe la/le client-e après chaque séance sur le suivi correct de la zone traitée et distribue les informations par écrit (C3) ; b. informe la/le client-e des complications/effets indésirables éventuels qui peuvent survenir après le traitement et de ce qui peut être fait pour y remédier (C3) ; c. sait quand adapter le plan de traitement (rythme, nombre, durée des séances) en fonction du résultat de la zone à traiter (C3) ; d. est capable de reconnaître les divers effets secondaires indésirables et inévitables et d'agir dans la limite de son domaine de compétences (C4) ; e. est capable de décider d'interrompre le traitement et de proposer des alternatives et des solutions en fonction de la situation (C3) ; f. est capable de montrer les limites de son traitement et oriente la/le client-e vers un médecin lorsque c'est nécessaire (C4) ; g. note les informations sur le suivi du traitement dans le dossier client (C3) ; h. connaît les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (C3). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Point primordial pour le suivi par oral et par écrit ; b. Atténuer les complications inévitables et les effets secondaires ; c. Adaptation du plan de traitement en fonction des résultats des traitements ; d. Effets secondaires indésirables et inévitables e. Réactions et effets secondaires indésirables : réactions allergiques, brûlures, changements d'état de la peau ; options et technologies de traitement alternatives et complémentaires ; f. Nécessité d'orienter la/le client vers un traitement médical ; liste à jour des médecins et des organismes médicaux régionaux ; g. Gestion sans faille du dossier client ; h. Protection et sécurité des données dans le dossier client.
D-3 Traiter les réclamations	
<p>La/le candidat-e...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Traite de manière constructive les plaintes et les réclamations (C3). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Communication appropriée avec les clients lors de plaintes et de réclamations, suivi et archivage du dossier.

**Domaine E : Complément 1 au module de base –
 Identification d'une indication de traitement médical et de la nécessité d'un rendez-vous avec un médecin (O-LRNIS, annexe 3.1.5)
 Connaissances relatives aux dispositions juridiques en vigueur, notamment aux traitements qui ne peuvent être réalisés que par un médecin (O-LRNIS, annexe 3.1.7)**
(concernant le domaine E du module de base)

Contenus de l'examen

Plans de formation

E-1 Reconnaître les indications pour un traitement médical

Les candidats-tes sont capables :

- a) d'énumérer les dispositions juridiques en vigueur concernant les traitements qui ne peuvent être effectués que par un médecin (C1) ;
- b) d'exposer les raisons qui justifient un traitement médical (C2).

- a) Liste selon l'ordonnance (O-LRNIS, annexe 2, ch. 2) ;
- b) Poser les limites par rapport aux traitements médicaux qui ne peuvent être effectués que par des médecins (p. ex. altérations cutanées au sens de l'O-LRNIS ou altérations cutanées qui ne sont pas claires).

E-2 Dispositions juridiques en vigueur

Les candidats-tes sont capables :

- a) d'énumérer les traitements effectués par les personnes titulaires d'une attestation de compétences au sens de l'O-LRNIS (C2) ;
- b) d'expliquer la notion de responsabilité juridique (C2) ;
- c) d'expliquer l'importance et l'utilité de documents écrits (déclaration de consentement, informations sur les risques, effets secondaires, cycle de traitement, prestations à domicile) (C2) ;
- d) d'expliquer la différence entre traitement et élimination (C2) ;
- e) d'expliquer la différence entre traitement esthétique et médical (C2).

- a) Bases juridiques ; sensibilisation aux aspects juridiques et responsabilités ; traitements au sens de l'O-LRNIS (annexe 2, ch. 1) ;
- b) Responsabilité juridique, déclaration de consentement ;
- c) Documents nécessaires pour un traitement : déclaration de consentement, informations sur les risques, effets indésirables, cycle de traitement
- d) Un traitement signifie... ; une élimination signifie...
- e) Un traitement esthétique signifie... ; un traitement médical signifie...

Domaine F : Complément 2 au module de base – vue d'ensemble du module de base

((concernant les domaines A, B, D et F du module de base))

Contenus de l'examen**Plans de formation****F-1 Connaissances sur les domaines du module de base**

Les candidats-tes connaissent la matière des domaines suivants du module de base :

- a) Domaine A : connaissances générales en anatomie, physiologie et pathophysiologie de la peau et des poils humains ;
- b) Domaine B : connaissances spécifiques des altérations de la peau, des vaisseaux, des ongles et des tissus pour les traitements visés à l'annexe 2, ch. 1, O-LRNIS ;
- c) Domaine D : connaissances de base relatives à l'évaluation de la peau, des poils, des vaisseaux, des tissus et des ongles concernant les différents traitements ;
- d) Domaine F : connaissances relatives au traitement préalable et au suivi de la zone de traitement, à l'hygiène et aux moyens auxiliaires.

Les candidats-tes admises, du fait de leur formation préalable en tant qu'esthéticienne CFC ou esthéticien CFC, au module « CCT traitements cosmétiques : version élargie esthétique CFC » ne sont pas tenues de passer la formation relative aux domaines A, B, D et F, mais sont évaluées sur leur contenu. L'examen fait partie de l'examen du module CCT traitements esthétiques version élargie (cf. documentation).

Domaine G : complément 3 au module de base – Connaissances de base relatives aux altérations bénignes et malignes de la peau (O-LRNIS, annexe 3.1.3)

(concernant le domaine E du module de base)

Contenus de l'examen	Contenus de l'examen
G-1 Maladies / modifications de la peau	
<p>Les candidats peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none">a. nommer les modifications, anomalies et maladies de la peau en lien avec les traitements visés à l'annexe 2, pt 1.1, a-h, O-LRNIS et les reconnaître (deviner) sur des images (C2) ;b. nommer les modifications, anomalies et maladies de la peau qui, conformément à l'art, 5, al. 1, let. b, O-LRNIS, ne peuvent être traitées que par un médecin ou par le personnel du cabinet, et les reconnaître (deviner) sur des images (O-LRNIS, annexe 2, pt 2.1, a-q) (C2) ;c. décrire les limites de leur activité professionnelle et, le cas échéant, adresser leurs clients à un médecin (C2).	<p>Principales modifications et maladies de la peau</p> <ul style="list-style-type: none">a. Connaissance des traitements autorisés conformément à l'annexe 2, points 1.1 a-h de l'O-LRNIS ; connaissance des modifications et anomalies les plus fréquentes par rapport aux 12 traitements de l'annexe 2, point 1 de l'O-LRNIS ; connaissance des caractéristiques spécifiques des 12 traitements ;b. Connaissance des traitements selon l'O-LRNIS qui ne peuvent être effectués que par des médecins ou leur personnel de cabinet (annexe 2, point 2, O-LRNIS) et connaissance des symptômes et des caractéristiques de la maladie ; reconnaissance / suspicion des signes cliniques sur la base de clichés ;c. Explication des situations dans lesquelles le client doit consulter un médecin : tableaux cutanés, évolution de la maladie, résultats de l'anamnèse.

Examen portant sur les domaines A-D

Forme	Description	Durée
Examen théorique Mélange de questions à choix multiples et de questions ouvertes à réponses courtes, mini études de cas	Il s'agit d'évaluer les contenus d'examen selon les quatre domaines A-D	90 minutes
Examen pratique	L'examen pratique se concentre surtout sur les domaines des compétences B et C et doit être conçu de manière aussi réaliste que possible. Il se déroule dans une salle de traitement dans laquelle différents traitements peuvent, si possible, être effectués de sorte que la/le candidat-e puisse choisir l'appareil approprié. Domaine B – Procéder à des éclaircissements et conseiller la/le client-e avant le traitement. Points B1 à B4 ainsi que, selon l'attestation de compétences visée, points B-4.1 à B-4.5. La/le candidat-e s'entretient avec la/le client-e (en présence d'un expert) et procède aux éclaircissements nécessaires et conseille la/le client-e. Domaine C – Exécution du traitement. Selon l'attestation de compétences visée, points C-1 à C-5. La/le candidat-e décrit, sur la zone de traitement, les étapes nécessaires quant à la marche à suivre et au traitement et procède au traitement sur une personne test (expert-e) avec les équipements nécessaires, les installations et l'appareil de traitement à proprement parler sur mode arrêt.	Au moins 45 minutes, doit correspondre à la durée d'un vrai traitement et à la durée du dialogue durant l'examen.

Examen portant sur les domaines E et G

Examen théorique Questions à choix multiples / juste – faux Identifier des images / justifier le choix du traitement	Il s'agit d'évaluer les mêmes contenus d'examen que pour les domaines E et C du module de base.	Avec l'examen sur le domaine F : 60 minutes
---	---	---

Examen portant sur le domaine F

Examen théorique Questions à choix multiples / juste – faux Identifier des images / justifier le choix du traitement	Il s'agit d'évaluer certains contenus d'examen des domaines A, B, D et F du module de base.	Avec l'examen sur les domaines E et G : 60 minutes
---	---	--